

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 7
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5
Nombre de votants : 26
Date de la convocation : 12 décembre 2024
Date d'affichage : 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h11), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (19h22) PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : LE FLOCH Eric, LE LUYER Martine, THEFO Laurence, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella

Procurations : LE FLOCH Eric à CLECH Vincent, THEFO Laurence à BENECH Pauline, BONIZEC Christel à TOUDIC Marie-Evelyne, HERVÉ Gildas à BRIAND Sandrine, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : LE COQ Laurent

N°2024/106

Budget annexe « Maison de Santé »
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement
Révision n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2022/15 du 1^{er} avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Maison de Santé » ;

Vu la délibération n°2023/36 du 31 mars 2023, modifiant l'AP/CP (révision n°1) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement ;

Vu la délibération n°2024/24 du 12 avril 2024, modifiant l'AP/CP (révision n°2) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de modifier l'AP/CP (Révision n°3), afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement n°1/2022
Maison de Santé
Opération 100

Montant de l'AP ajusté 2022/2025	4 607 283,22€
CP 2022	112 957,00€
CP 2023	1 162 142,28€
CP 2024 mandatés	2 832 183,94€
CP 2025	500 000,00€

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Autofinancement et emprunt	2 691 911,22€
DSIL (phase 1)	605 609,00€
DSIL phase 2	250 000,00€
Région « Bien vivre en Bretagne 2022 »	232 606,00€
Agglomération (en attente)	150 000,00€
FCTVA (en attente)	<u>677 157,00€</u>
Montant total	4 607 283,22€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>22</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>22</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>4</i>

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°3), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Laurent LE COQ

